

22 OCTOBRE 2019

Réunion PPA
PADD du SCoT
St Priest, 9h30

Introduction Jacques Merchat

1. Rappel de l'historique de la démarche

2. Présentation du PADD

3. Débats et compléments



Le SCoT c'est : une démarche collective
issue d'une **volonté politique** pour préparer
ensemble **l'avenir du territoire**

*Une délibération de prescription
le 1^{er} octobre 2015*

Un **projet** partagé constitué de :

Un **diagnostic**
partagé (socio-
économie,
environnement)

*Présenté en
avril 2018
aux PPA*

Une **stratégie commune** de
développement
/ un projet **politique**
PADD

Un **cadre réglementaire** /
des orientations pour la mise
en œuvre du projet **DOO**





↓
 Octobre :
délibération
 prescription

1^{er} réunion
PPA janvier
2016

Diagnostic et EIE



Présentation aux
PPA en avril 2018

Réunion publique en
juin 2018

Construction du PADD



Présentation aux PPA en octobre
2019

Réunion publique en novembre 2019

DOO et finalisation
du Rapport de
présentation

Arrêt et approbation
en 2021

+ Evaluation
Environnementale
et DAAC

Objectif : une version consolidée du PADD en fin d'année avec le débat officiel en Comité syndical en décembre 2019



CONSTRUIRE LE PADD

2018-2019

Demain 2040

Aujourd'hui

Centre Ardèche
SCoT

...l'avenir ne se prévoit pas, il se (co)construit...

25 réunions/PADD

Elus

- ✓ 2 Conférence des communes
- ✓ 5 ateliers thématiques
- ✓ 3 ateliers territoriaux (EPCI)
- ✓ 11 Bureaux syndicaux
- ✓ 4 Comités syndicaux

Et

15 réunions/PADD

Partenaires

- ✓ 10 comités techniques (PPA)
- ✓ 4 comités d'expert
- ✓ 1 réunion publique à venir...



Introduction : UNE VISION PARTAGÉE

« Le SCoT est une « chance » pour se développer »

Des termes clés fondateurs :

Equilibre

✓ un développement harmonieux...
démographique, économique...

Complémentarité

✓ ... sans concurrence mais apportant
une plus-value à l'échelle des
territoires

Attractivité

✓ cadre de vie, économie locale de
qualité...

Solidarité

✓ permettre à chacun de trouver sa
place...partager les ressources (enjeu
de l'EAU), se déplacer...

Respect

✓ les paysages, les personnes fragiles
(âgées, précaires...), la biodiversité....



Un territoire qui répond
aux besoins de sa
population à toutes les
étapes d'une vie (habitat,
emploi, services...).

Une nécessité d'agir
« TERRITORIAL » :
permettre les initiatives
locales, miser sur la
qualité de vie, renforcer
l'attractivité...

4 ambitions pour le territoire...

1 -

Etre Acteur du
Territoire

*Choisir son
développement*

*« Une ruralité active
qui s'affirme »*

2 -

Un Territoire
Vivant

*Mettre l'humain et la
nature au cœur du projet*

*« Prendre soin des
vivants »*

3 -

Un Territoire
Attractif

*Valoriser les ressources
locales*

*« Renforcer l'attractivité
en valorisant le
potentiel local »*

4 -

Un Territoire
Ouvert

*Encourager les
complémentarités et
renforcer les échanges
« Coopérer avec les
territoires voisins »*



→ déclinées en 35 objectifs...

« *En vert italique* » = les objectifs assignés au SCoT dans la délibération de prescription octobre 2015

Les PADD et DOO doivent répondre à ces objectifs



Cadre bleu = les ENJEUX issus du diagnostic

Ces enjeux ont été travaillés à la fin du diagnostic avec les élus pour les qualifier et les hiérarchiser au regard du projet



Cadre orange : les 35 OBJECTIFS du PADD pour répondre aux enjeux

Les objectifs du PADD seront traduits dans le DOO par des orientations et des prescriptions



1 - Être Acteur du Territoire



« Traduire dans le SCoT l'unité et l'intérêt supra-communautaire du Centre Ardèche »

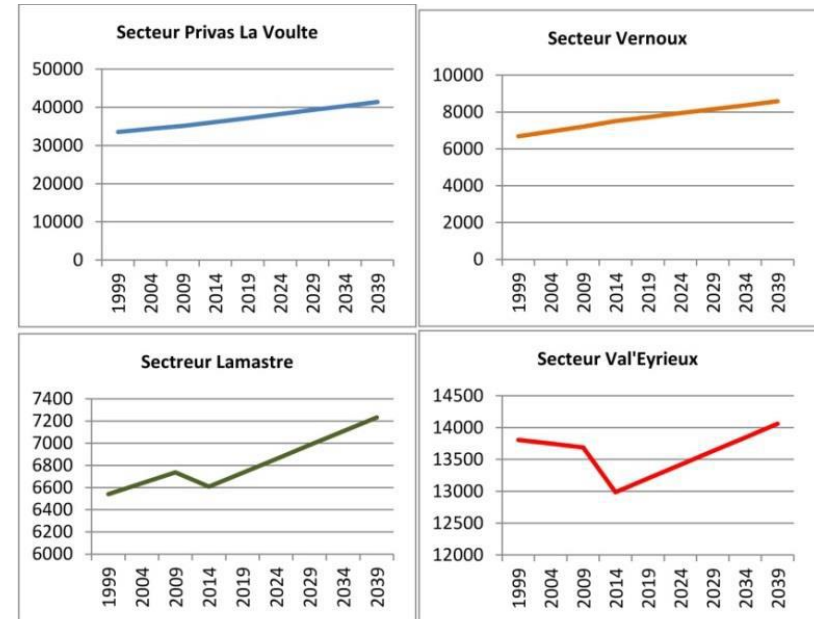


1 - 1 - Un développement démographique dynamique et raisonné

Ambition SCoT : **+ 7 000 à + 7 500 habitants supplémentaires d'ici 2040**

➔ Une répartition différenciée selon les territoires pour permettre à chacun de se développer selon ses capacités

➔ Une nécessité de maintenir les classes d'âge d'actifs pour répondre aux enjeux futurs



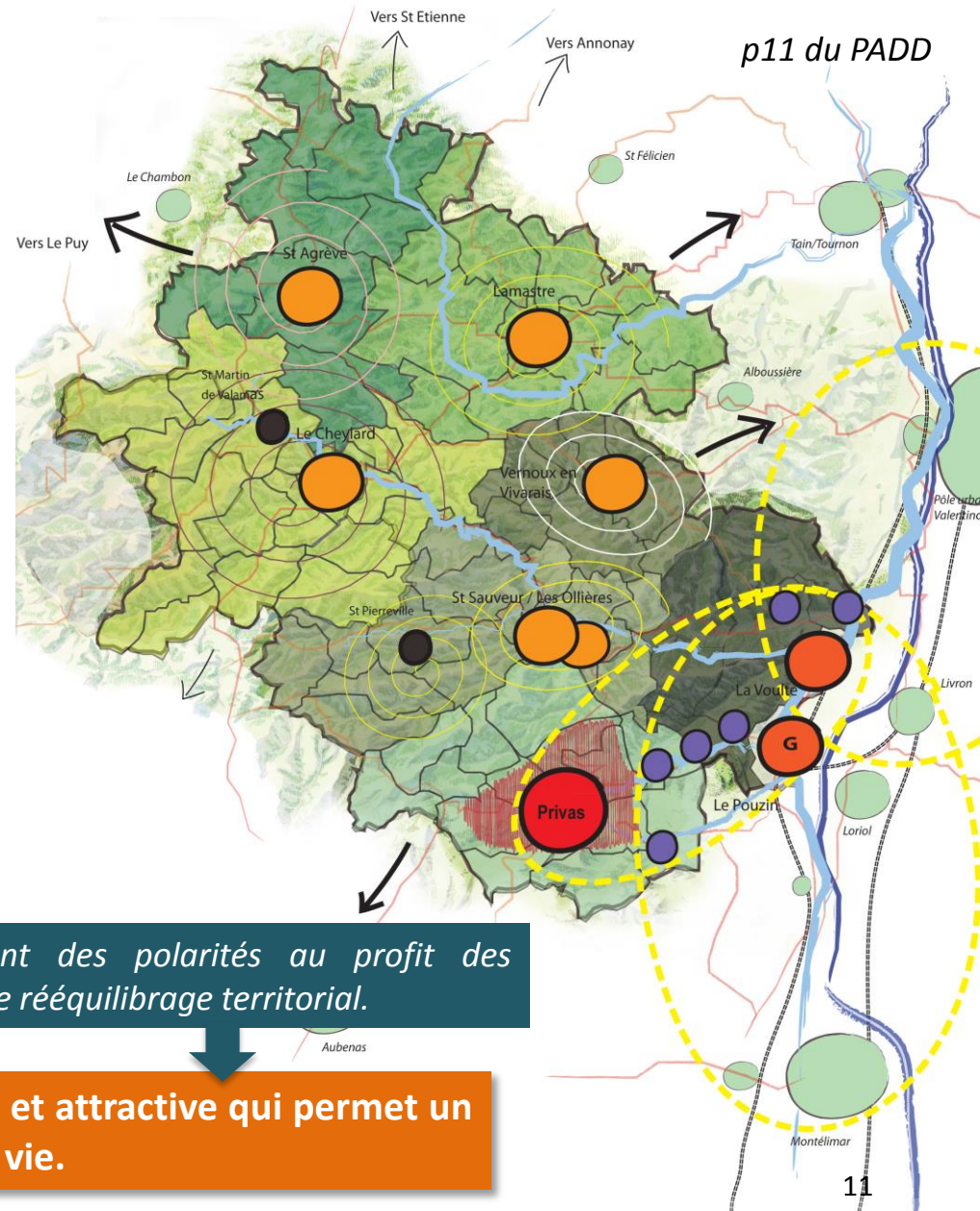
ENJEUX : Répartition plus équilibrée des apports démographiques entre secteurs et au sein des communes de l'armature : une démographie dépendante de l'attractivité du territoire

OBJECTIF 1 : Promouvoir un développement démographique dynamique et un mode d'urbanisme optimisé permettant de soutenir l'économie locale.

« Conforter le maillage des bourgs centres du Centre Ardèche ... »

1 - 2 - Une organisation territoriale solidaire qui affirme la place des bassins de vie et le rôle fédérateur de leurs villes centres

- ✓ Affirmer le rôle fédérateur des **villes** soutenant les **villages** par leur rôle de proximité.
- ✓ Affirmer le rôle de la polarité majeure **PRIVAS ville préfecture** et organiser les communes limitrophes au sein du **pôle urbain**.
- ✓ Rééquilibrer les dynamiques au sein des **communes périurbaines** et affirmer la place des **villes portes** de la Vallée du Rhône.
- ✓ *Maillage solidaire : aucune commune à moins de 15 minutes en voiture d'une ville ou bourg*



ENJEUX : Risque d'affaiblissement des polarités au profit des communes périphériques - enjeux de rééquilibrage territorial.

OBJECTIF 2 : Affirmer une armature structurante et attractive qui permet un développement cohérent pour chaque bassin de vie.

« Favoriser un parcours résidentiel pour tous les habitants du territoire en promouvant de nouvelles formes d'habitat dans un territoire qui comptait environ 75% de maisons individuelles en 2012 ».



1 - 3 - Un développement à taille humaine

Habiter : Proposer une offre variée de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants.

→ **Produire des formes d'habitat diversifiées** : formes urbaines + dense, qualité environnementale, paysagère et énergétique.

→ **Développer une offre qui réponde aux besoins** : produire en priorité dans les villes et renforcer le rôle des bourgs.

ENJEUX : Un parc de logements partiellement adapté à la demande (faible diversité des typologies, dessertements des ménages, vieillissement...)

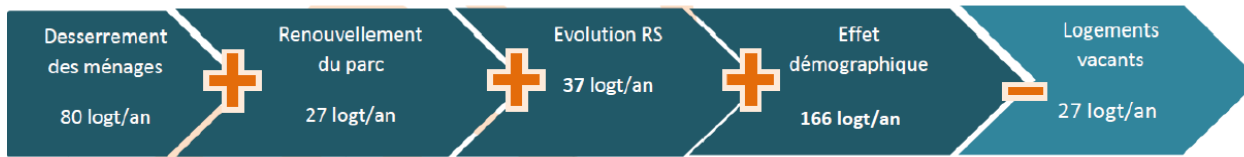
OBJECTIF 3 : Permettre un parcours résidentiel complet sur le territoire en proposant une offre variée de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants actuels et futurs.

➔ Développer une offre qui réponde aux besoins

- ✓ Lutter contre la vacance des logements en se donnant un objectif chiffré et réaliste de remise sur le marché : **passer de 11% à 8% globalement sur la durée du SCoT.**
- ✓ Prévoir la construction de **283 nouveaux logements** par an répartis de manière équilibrée au regard de l'armature territoriale.

Calcul du point mort et effet démographique SCoT

Un besoin global de 283 logements/an



Hypothèses de travail

Desserrement des ménages : vers une stabilisation de la taille - 0,35% de diminution par commune limité à 2 pers/ménages

Diminution total pour le SCoT -0,28% (entre 1990 et 2013 -0,64%)

Renouvellement = taux 1/1000 par an, prolongement période précédente (démolition, changement d'usage)

Evolution RS = Pas d'inflexion des tendances mais augmentation bloquée pour les communes ayant déjà + de 50% de RS

22% du parc total en 1990, 19% en 2040

Evolution vacance = ramener le taux global à 8%, diminuer de 30% pour chaque commune dans la limite de 6% (vacance fonctionnelle)

Passer d'un taux global de 11% à 8%



ENJEUX : agir sur le développement de la vacance : un potentiel de reconquête/un levier d'attractivité. Rôle des centres- villes/ centres-bourgs dans la réponse aux besoins en logement

OBJECTIF 4 : Construire un nombre suffisant de nouveaux logements et lutter contre la vacance.

Travailler : Favoriser une économie dynamique et attractive créatrice d'emplois locaux.

- ✓ Environ **2000 emplois** nécessaires d'ici 2040 compte tenu de l'ambition démographique.

→ Soutenir et développer l'industrie et l'artisanat

- ✓ Soutenir l'industrie pourvoyeuse d'emploi local dans les secteurs stratégiques.

→ Développer un économie variée

- ✓ Diversification des activités sur chaque EPCI pour accompagner les enjeux futurs.

→ Organiser l'accueil des activités

- ✓ Dans les ZAE : intégrer les enjeux environnementaux et énergétiques, intégrer les impératifs d'une limitation de la consommation foncière (requalifier et densifier en préalable aux extensions).



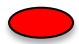



ENJEUX : Création d'emplois et amélioration du taux d'emploi local ; Répartition du tissu économique dans le territoire/ vocations des bassins de vie

OBJECTIF 5 : Soutenir et développer l'emploi industriel et artisanal dans les secteurs stratégiques.

OBJECTIF 6 : Accompagner une politique volontariste de l'emploi en lien avec la volonté de maintenir les classes d'âges d'actifs et de développer l'emploi local pour conforter le développement économique sur l'ensemble du territoire.

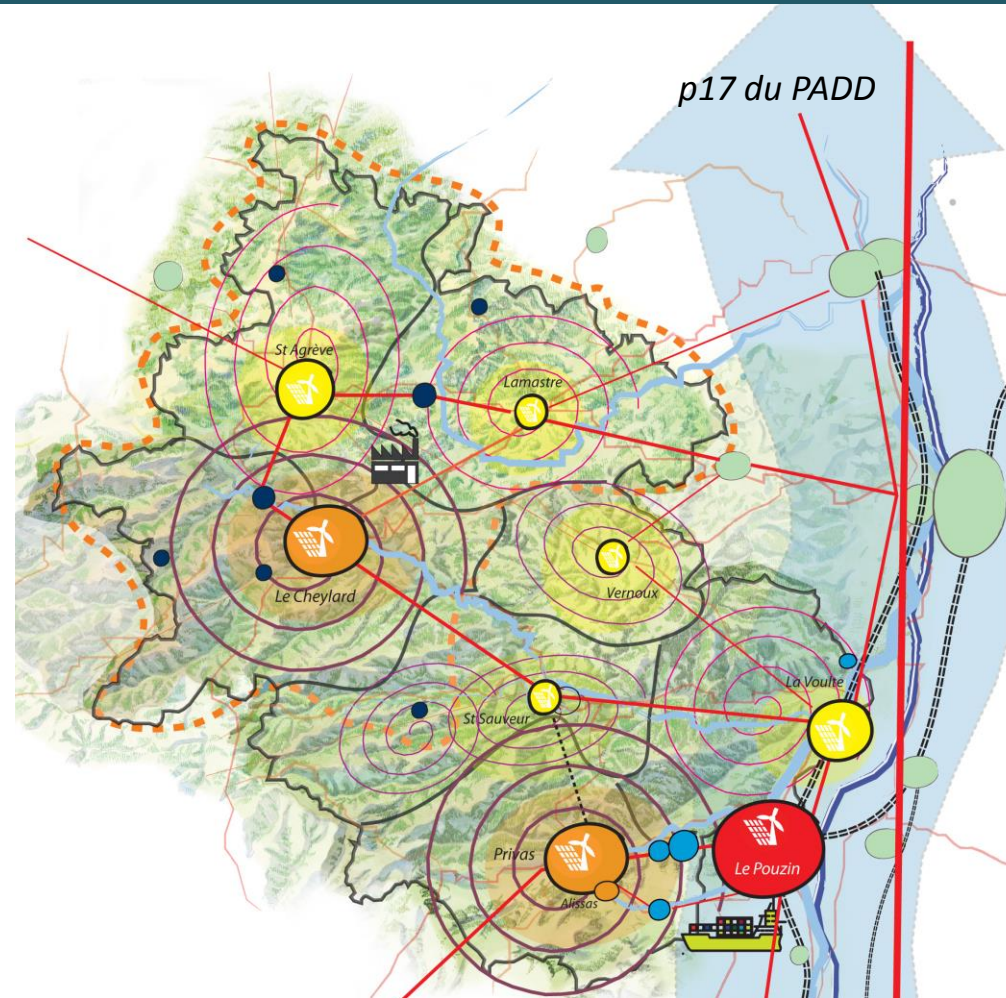
→ Organiser l'accueil des activités

- ✓ Définir et hiérarchiser les zones d'activités stratégiques par bassin de vie.

-  ZAE stratégique : Le Pouzin
-  ZAE majeures : Privas (Zone du Lac) et Le Cheylard (Aric, La Palisse et Prés de l'Eyrieux)
-  ZAE intérêt SCoT : situées sur les villes de l'armature et permettant de soutenir leur rôle fédérateur
-  ZAE d'intérêt local

- ✓ Permettre l'implantation et/ou l'extension d'une entreprise isolée hors zones d'activités identifiées.

- ✓ Prise en compte des enjeux environnementaux et énergétiques



ENJEUX : Répartition du tissu économique dans le territoire, adéquation avec les besoins en termes de localisation et de tailles d'implantation au regard de la stratégie économique.

OBJECTIF 7 : Permettre et organiser l'accueil des activités économiques pour répondre aux besoins des bassins de vie.

Vivre (au quotidien...) : Conforter un maillage solidaire d'équipements, de services.

➔ **Préserver le maillage structurant des équipements**

- ✓ Une offre scolaire en adéquation avec l'accueil des populations, soutien aux « **maisons de services publics** », développement d'un **parcours médical** efficient, conforter la **dynamique culturelle** et poursuivre le déploiement du **numérique**.



ENJEUX : *Un rôle important des villes sur les bassins de vie mais un équilibre fragile et une solidarité territoriale à conforter.*

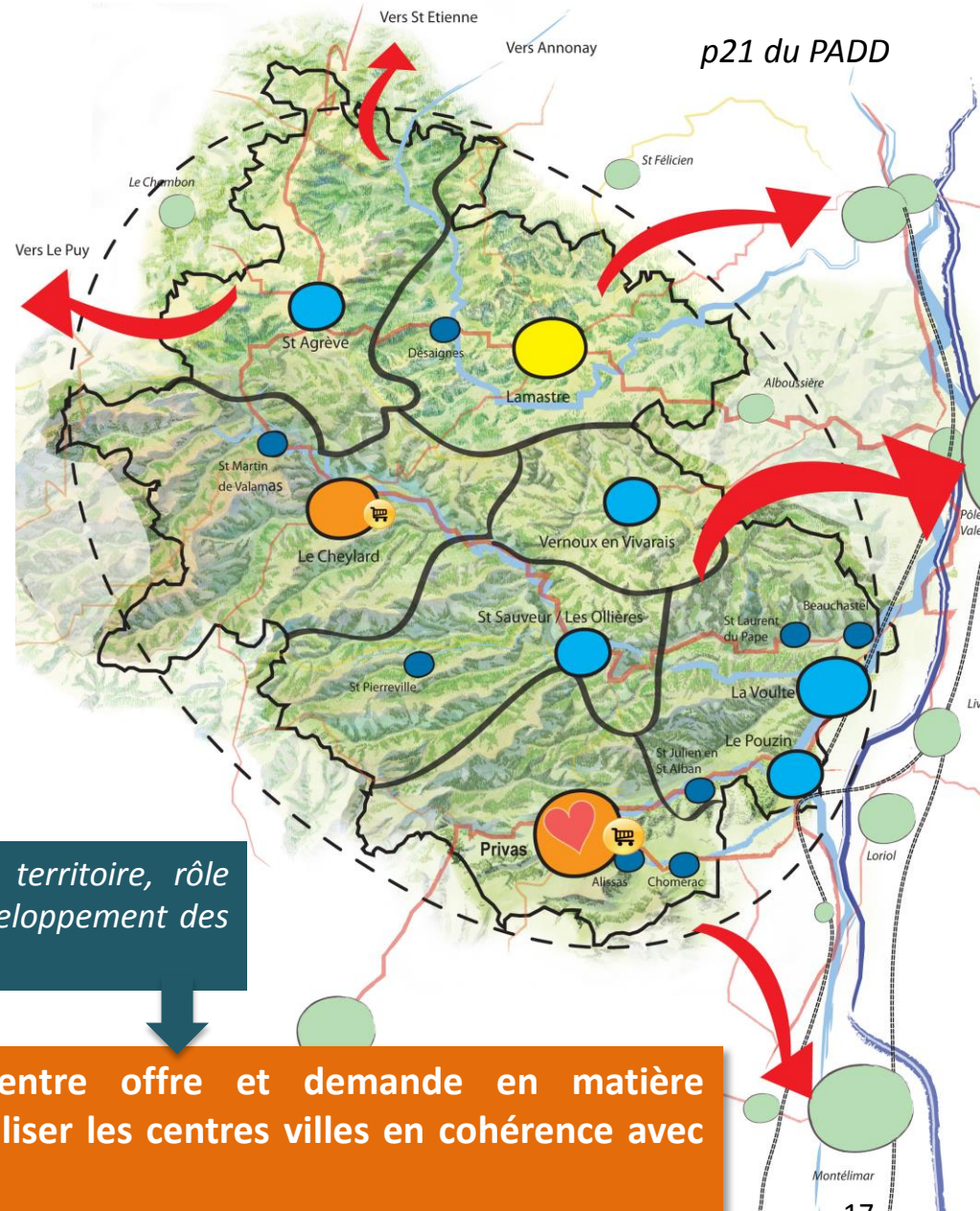
OBJECTIF 8 : Conforter un maillage solidaire d'équipements, de services.

→ Organiser l'activité commerciale

- Encourager le maillage de l'offre commerciale de proximité au plus près des habitants.
 - Encadrer le développement des zones périphériques en renforçant l'offre existante.
- ✓ Conforter une armature commerciale proposant une offre quotidienne satisfaisante.

ENJEUX : Consolidation du maillage commercial du territoire, rôle d'attractivité des centralités commerciales face au développement des commerces en périphérie.

OBJECTIF 9 : Rechercher une cohérence entre offre et demande en matière d'équipements et d'activité commerciale, revitaliser les centres villes en cohérence avec l'armature territoriale.



2 - Un Territoire Vivant



« Favoriser un parcours résidentiel pour tous les habitants du territoire... »

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

Permettre à tous d'accéder au logement :

- ➔ Proposer une offre de logements locatifs sociaux, publics et privés.
- ➔ Produire des logements adaptés aux situations particulières.

Personnes âgées, jeunes, situations de précarité, de handicap, etc. et promouvoir un mode d'urbanisme qui rapproche lieux de vie, emplois et services.



ENJEUX : *Mixité sociale dans l'offre de logements : précarisation, vieillissement...*

OBJECTIF 10 : Produire une offre de logements accessible à tous.

Agir contre la précarité énergétique :



- ➔ Réhabiliter les logements anciens en intégrant des objectifs de performances énergétiques
- ➔ Viser la sobriété énergétique

Limitier les déplacements, promouvoir la mobilité inversée (faire venir les services...), une solidarité dans l'usage de la voiture, télémédecine...

ENJEUX: *Un parc ancien énergivore à réhabiliter. Reconquête des logements vacants*

OBJECTIF 11 : Agir contre la précarité énergétique en promouvant une politique locale de rénovation des logements et de limitation des déplacements.

Répondre aux besoins des plus fragiles en confortant l'offre de services de proximité (personnes âgées, situations de précarité, etc.) :

➔ **Soutenir l'économie sociale et solidaire**

- ✓ Déjà très présente sur le territoire mais fragilisée ces dernières années, notamment en matière sociale pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables (action sociale, cadre de vie, services aux habitants)

➔ **Anticiper les réponses économiques à apporter au vieillissement de la population**

➔ *Cumul de vulnérabilités selon les secteurs : relief, éloignement des services, vieillissement de la population, vulnérabilité économique face au logement.*



ENJEUX : *Un vieillissement de la population et une précarisation des ménages, vulnérabilité face aux coûts énergétiques, une ESS très présente qui joue son rôle*

OBJECTIF 12 : *Apporter une réponse adaptée aux différents profils des populations du Centre Ardèche.*

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

Affirmer une gestion économe de la consommation foncière :

- ➔ Prioriser la requalification et le réinvestissement de l'existant
- ➔ Se fixer un objectif raisonné de consommation foncière
 - ✓ Urbaniser en priorité sur les potentiels de densification définis dans le rapport de présentation (*en cours de définition*)
 - ✓ Prévoir une enveloppe de consommation foncière limitée d'espaces agricoles, forestiers et naturels pour le développement futur du territoire (*en moyenne par an*)
 - ✓ Promouvoir un mode d'urbanisme plus économe en foncier : *formes urbaines variées, organisation des activités, ...* permettant de répondre au double objectif de développement et de limitation de la consommation foncière.



ENJEUX : *Urbaniser autrement* : moins de 5% d'espaces urbanisés mais une progression de +6,8% de l'urbanisation entre 2002 et 2011 en majorité sur des espaces agricoles (61%) et une empreinte urbaine par habitant qui augmente.

OBJECTIF 14 : Limiter la consommation foncière en vue du développement futur en agissant sur le renouvellement urbain, les modes d'urbanisation et la protection des terres agricoles et des espaces naturels.

Préserver la biodiversité à toutes les échelles :

➔ Identifier la biodiversité à toutes les échelles

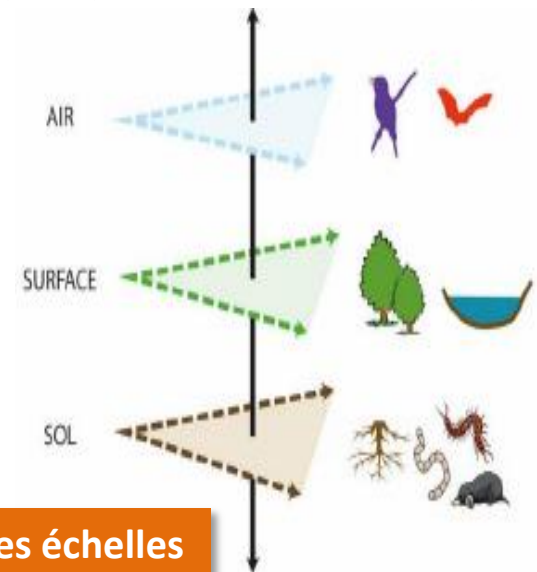
- ✓ Préserver et gérer les paysages, facteurs de biodiversité de l'échelle territoire à l'échelle de quartier.
- ✓ Reconnaître la valeur écologique des espaces agricoles et forestiers : promouvoir une agriculture à haute valeur ajoutée et biologique, éviter l'intensification agricole.

➔ Prendre en compte la TVB et identifier les autres trames favorables à la biodiversité

- ✓ Prolonger les trames dans les parties actuellement urbanisées.
- ✓ Prendre en compte les trames noires et brunes propices à la biodiversité.
- ✓ Identifier les secteurs stratégiques pour redonner libre cours aux rivières et protéger de l'urbanisation l'espace de mobilité* des cours d'eau. (* lit majeur).
- ✓ Améliorer la perméabilité des infrastructures routières sources de rupture.

ENJEUX : *Préservation de la biodiversité dans les projets d'aménagement, le développement d'une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement, l'équilibre entre le développement touristique et la préservation des milieux...*

OBJECTIF 15 : Prendre en compte et préserver la biodiversité à toutes les échelles des projets d'aménagement.



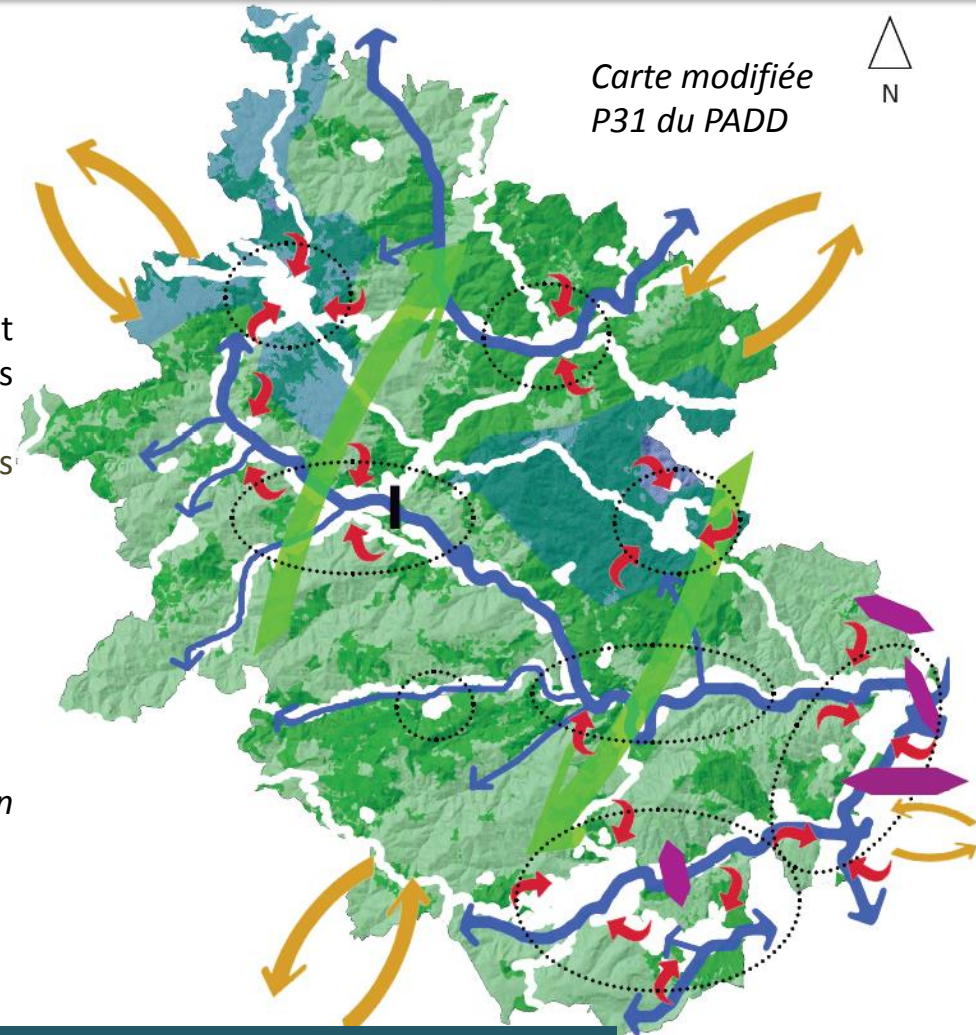
Préserver la biodiversité à toutes les échelles :

→ Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques

- ✓ Préserver l'intégralité des réservoirs de biodiversité et remettre en état les 4 corridors écologiques dégradés identifiés dans le SRADET (SRCE)
- ✓ Préserver les continuités écologiques et restaurer celles en voie de fragmentation.

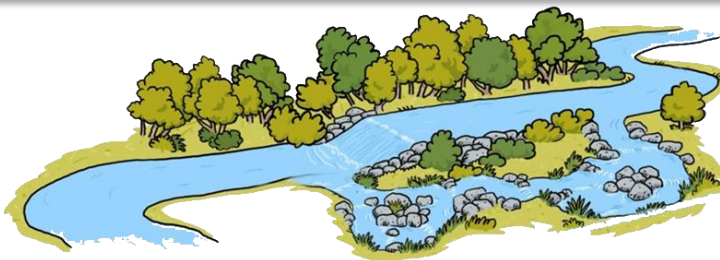
→ Préserver les zones humides : un patrimoine riche pour la biodiversité

- ✓ Protéger, entretenir et valoriser les zones humides : *lien charte PNR et documents d'urbanisme locaux.*



ENJEUX : *Gestion raisonnée de la forêt favorable pour la biodiversité et les sols, préservation des paysages, des espaces vivants, du patrimoine, l'équilibre entre les milieux facteurs d'attractivité.*

OBJECTIF 16 : Préserver et restaurer les continuités écologiques.



« *Préserver et partager la ressource en eau des cours d'eau principaux que sont l'Ouvèze, l'Eyrieux et le Doux selon les besoins et les enjeux économiques et environnementaux associés* »

L'eau : une ressource rare à protéger absolument :

➔ Prendre en compte l'enjeu lié à la ressource en eau dans les projets de développement

- ✓ Être solidaires et mutualiser la gestion de la ressource, tenir compte de sa disponibilité et de la capacité d'amélioration des dessertes, améliorer les dispositifs d'assainissement, anticiper la baisse des cours d'eau et du Rhône, s'adapter au changement climatique...

➔ Economiser l'eau

- ✓ Maîtriser les consommations (*agriculture, industrie, résidentiel, loisirs...*), améliorer les réseaux et si nécessaire mobiliser de nouveaux approvisionnements.

➔ Protéger et garder l'eau

- ✓ Garantir une eau de qualité et en bonne quantité pour tous les usages, limiter le ruissellement, protéger les zones humides et leurs liens avec les cours d'eau, stocker les eaux pluviales, limiter l'imperméabilisation des sols.

ENJEUX : *Partage de la ressource en eau, préservation de la qualité, adéquation entre disponibilité et accueil de nouveaux habitants, stockage en hiver, infiltration dans les sols...*

OBJECTIF 17 : Protéger et économiser l'eau : une ressource précieuse qui façonne le territoire, un enjeu pour l'avenir dans les perspectives du changement climatique.

Minimiser l'exposition aux risques et gérer les déchets :

→ Minimiser l'exposition des habitants aux risques, nuisances et pollutions

- ✓ Mener une politique urbaine prenant en compte les risques naturels et technologiques et intégrant les effets du changement climatique (*eau/forêt*), limiter l'imperméabilisation des sols...

→ Gérer durablement les déchets

- ✓ Valorisation des déchets et recyclage (économie circulaire), s'appuyer sur la vocation du port fluvial (déchets du BTP), mobiliser du foncier à cet effet.



ENJEUX : *Un risque inondation localisé dans les fonds de vallée qui contraint l'urbanisation, un risque feu de forêt élevé, une vulnérabilité accrue face au changement climatique, une meilleure valorisation des déchets du BTP .*

OBJECTIF 18 : Développer la résilience du territoire et favoriser l'économie circulaire.

3 – Un Territoire Attractif



3-1 : Valoriser les ressources locales...

Des paysages ressources d'avenir :

➔ Protéger et mettre en valeur les paysages

- ✓ Protéger les éléments exceptionnels des paysages.
- ✓ Affirmer l'activité agricole composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages.



➔ Améliorer la (re)découverte des paysages du Centre Ardèche et favoriser leur perception

- ✓ Aménager des points de vue sur le grand paysage pour éviter les fermetures.
- ✓ Valoriser et aménager les « portes d'entrées » du territoire.

➔ Intégrer la notion de qualité paysagère aux projets de développement

- ✓ A prendre en compte dans les projets de logements, de zones d'activités et tous les projets urbains.
- ✓ Veiller à une intégration paysagère réussie des transitions énergétique et numérique : *éoliennes, antennes relais, etc.*

ENJEUX : *Un ensemble diversifié de paysages qui constitue l'identité du territoire et un devenir dépendant de sa prise en compte dans les politiques d'aménagement.*

OBJECTIF 19 : *Valoriser les paysages comme ressource d'avenir, les inscrire dans une dynamique globale (paysage vivant, du bien commun au quotidien...).*

Lutter contre le changement climatique : réduire les consommations et produire des EnR :

- ➔ **Lutter contre le changement climatique et s'inscrire dans un projet d'adaptation à ses effets** (*mode d'urbanisation, déplacements, gestion de l'eau, agriculture durable, etc.*)
- ➔ **Réduire les consommations énergétiques** (*objectif loi TECV et SRADDET : agir sur les modes d'urbanisation et de déplacements...*)
- ➔ **Produire des énergies renouvelables variées dans le respect du territoire à toutes les échelles**

« ...considérer les enjeux économiques et énergétiques ».

- ✓ *Positionner les collectivités comme acteurs économiques dans la production d'EnR, développer et favoriser l'autonomie énergétique du territoire par une production diversifiée d'énergies renouvelables, lien projet de développement et notamment ZAE...*



ENJEUX : *Adapter les projets au regard du changement climatique, baisse des consommations énergétiques, place des EnR au regard des autres enjeux (biodiversité, paysages, agriculture...)*

OBJECTIF 19 : *S'inscrire dans une prospective d'adaptation et de réduction des effets du changement climatique et affirmer la transition énergétique comme une opportunité de développement local.*

Une agriculture et une sylviculture ressources pour le développement territorial :

→ Soutenir l'économie agricole et sylvicole

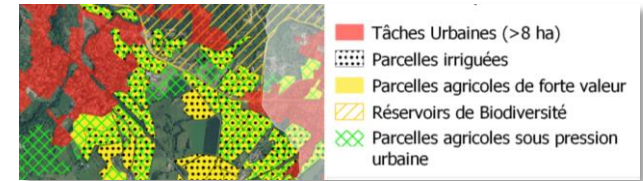
- ✓ Pérenniser les exploitations et garantir la viabilité économique des exploitations (*lisibilité dans le devenir des espaces agricoles*).
- ✓ Poser les conditions propices à l'installation des agriculteurs sur leur exploitation lorsque nécessaire (*définition des espaces pour l'extension et le développement des exploitations*).
- ✓ Préserver les exploitations viables et pérennes et les espaces fonciers correspondants (*y compris si ceux-ci doivent rester en friche sur une certaine période*).
- ✓ Maintenir les activités de transformation sur le territoire.
- ✓ Reconquérir les espaces agricoles : la châtaigneraie, les espaces en déprise agricole et encourager le développement de l'ensemble des filières.
- ✓ Soutenir l'élevage qui participe à l'entretien des paysages et l'économie locale (*marché, label...*).
- ✓ Accompagner la valorisation du paysage forestier dans ses évolutions (*plus de diversité et de valeur économique*).
- ✓ Permettre l'installation des scieries.

« Développer une agriculture durable et préserver le foncier agricole afin de soutenir des installations viables et adaptées aux réalités géographiques et économiques du Centre Ardèche »



Une agriculture et une sylviculture ressources pour le développement territorial :

→ Une ressource foncière à préserver et valoriser



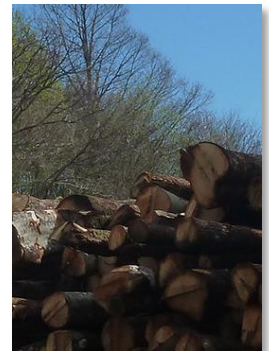
- ✓ Des mesures de préservation seront mises en place au regard du diagnostic et de la qualification des terres (*potentiel de production, valeur économique, valeur environnementale, pression urbaine et accès à l'irrigation*)

ENJEUX : *Pérennité du foncier agricole et notamment du potentiel productif des terres dans les secteurs sous pression urbaine, la multifonctionnalité de l'agriculture.*

OBJECTIF 20 : Développer une agriculture durable et de qualité en préservant le foncier pour soutenir les installations viables et adaptées aux réalités géographiques, écologiques et économiques du Centre Ardèche.

- ✓ Pour la sylviculture, cibler les massifs forestiers stratégiques pour l'exploitation.

ENJEUX : *Potentiel de développement, mais des problèmes d'accès à la ressource, des difficultés d'agrandissement des scieries (sécurisation du foncier), une valorisation de la ressource forestière, notamment économique.*



OBJECTIF 21 : Accompagner le développement d'une activité sylvicole durable locale.

3- 2 : ... pour renforcer l'attractivité du territoire.

Accompagner un développement touristique durable :

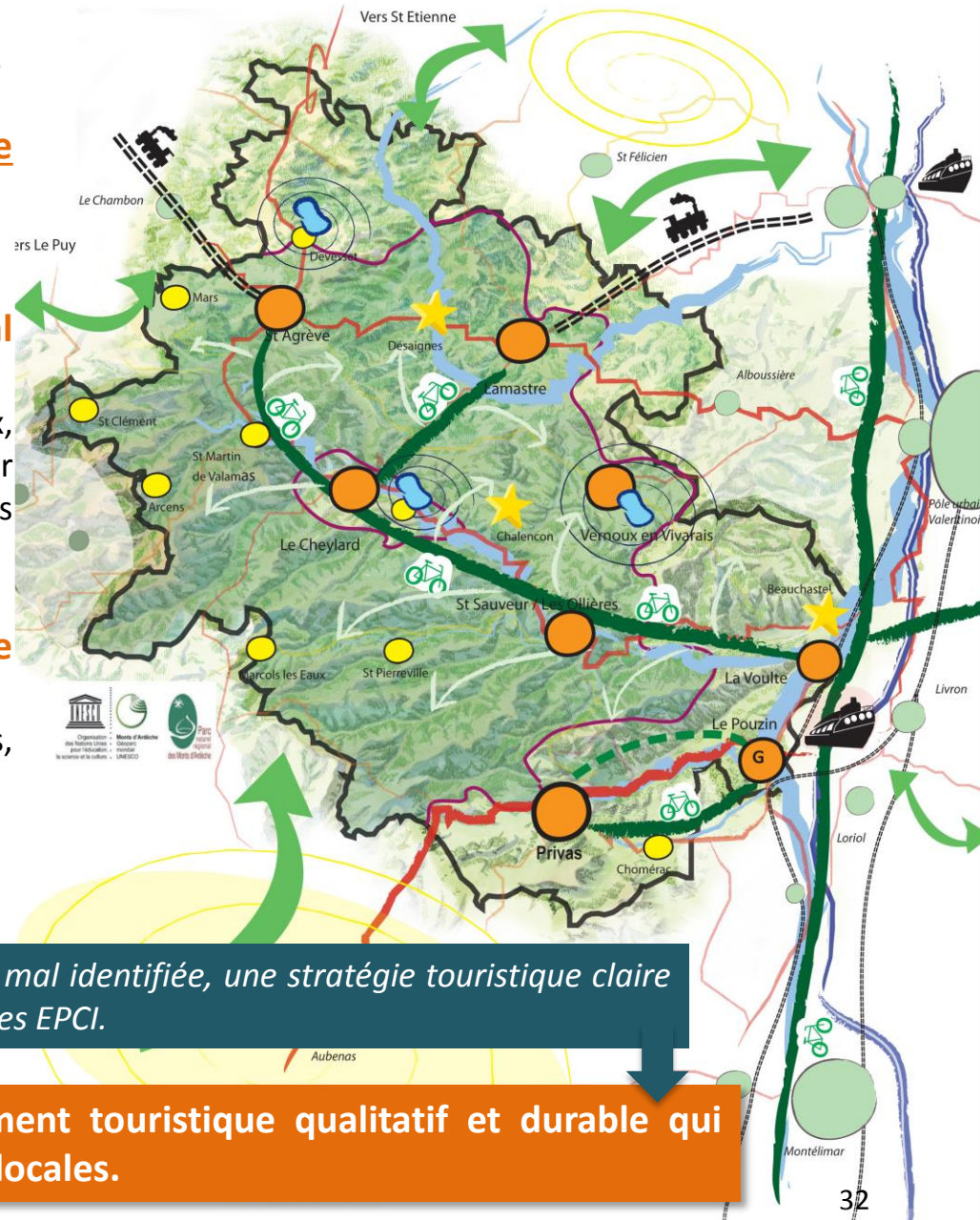
« Notre diversité est une richesse »

➔ Construire un projet touristique territorial cohérent et concerté pourvoyeur d'emploi

- ✓ Favoriser les parcours touristiques multi-modaux, conforter les principaux points de baignade, favoriser les résidences secondaires dans les logements existants.

➔ Développer un tourisme d'itinérance douce singularité de la destination Centre Ardèche

- ✓ Voies vertes, trains touristiques, randonnées, tourisme fluvial.



ENJEUX : Des atouts touristiques mais une destination mal identifiée, une stratégie touristique claire et cohérente à définir et à mettre en place en lien avec les EPCI.

OBJECTIF 23 : Accompagner un développement touristique qualitatif et durable qui s'appuie sur l'itinérance douce et les richesses locales.

Valoriser le patrimoine bâti, industriel et culturel :

→ Révéler les richesses d'un passé industriel

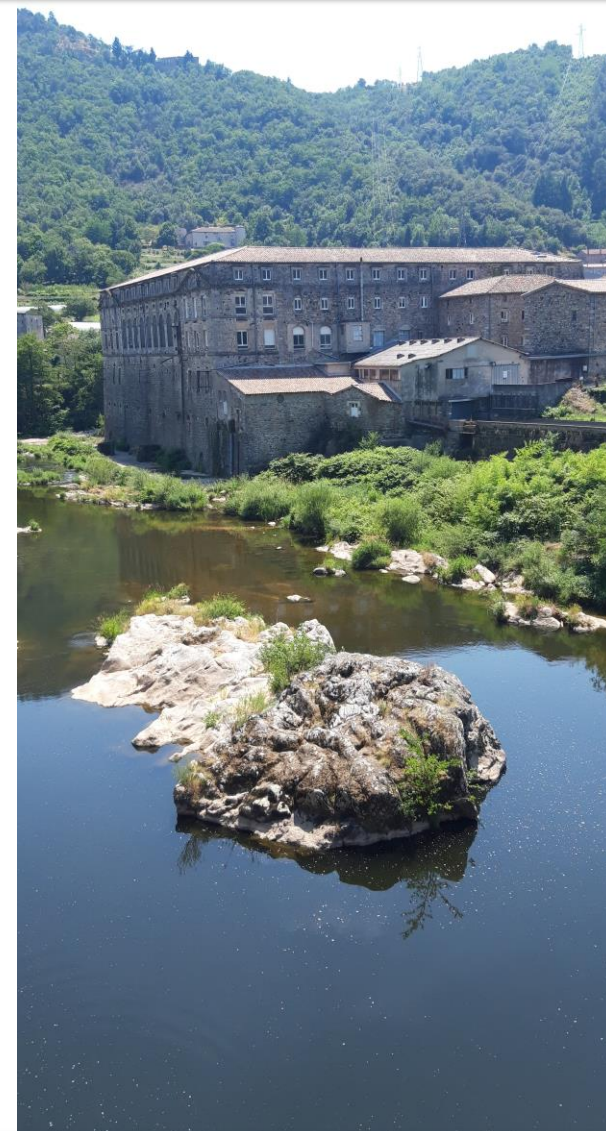
- ✓ Affirmer une politique de valorisation du patrimoine naturel, bâti, culturel, renforçant l'attractivité touristique du territoire, mais aussi pour séduire de nouveaux habitants.
- ✓ Réinvestir le patrimoine emblématique pour développer des nouvelles formes d'activités économiques (*tiers-lieux expositions, espaces de coworking ou pôles économiques*).

→ Mettre en valeur les patrimoines bâtis

- ✓ Redonner de l'attractivité aux villes, bourgs, villages et hameaux, lutter contre la vacance.
- ✓ Améliorer la qualité des entrées de villes et de villages du territoire.

ENJEUX : *Prise en compte de l'histoire architecturale dans l'architecture contemporaine et future, la préservation du patrimoine, la qualité des entrées de villes .*

OBJECTIF 24 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti, naturel et culturel qui contribue à l'identité du Centre Ardèche.



Valoriser les savoir-faire :

➔ Mettre en valeur les savoir-faire industriels

- ✓ Conforter la vallée du Bijou, l'industrie textile mais également les secteurs d'innovation.

➔ Miser sur une production agricole locale, de qualité valorisant les terroirs

- ✓ Agriculture de haute valeur ajoutée, biologique et de terroir (labels), encourager les circuits courts et l'activité des marchés locaux

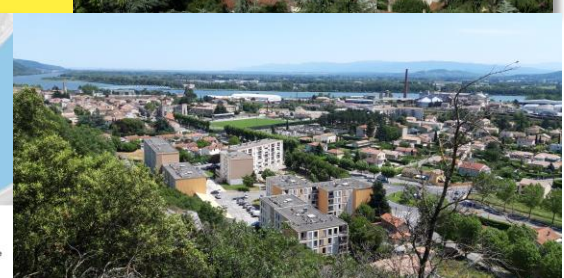
« Préserver et valoriser le patrimoine aussi bien bâti que naturel tels que les moulinages, le patrimoine industriel ou les terrasses, qui contribue à l'identité du Centre Ardèche »



ENJEUX : *Prise en compte des savoir-faire locaux dans les projets de développement pour préserver l'identité territoriale, valorisation des terroirs et des productions locales.*

OBJECTIF 25 : Valoriser les savoir-faire locaux comme éléments identitaires du Centre Ardèche, facteurs de développement économique et d'attractivité.

4 - Un Territoire Ouvert



4-1- S'allier et coopérer avec les territoires voisins

Viser la complémentarité avec l'offre commerciale des pôles voisins :

ENJEUX : *Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre de proximité, jouer la complémentarité avec les pôles commerciaux majeurs hors territoire.*

OBJECTIF 26 : Prendre en compte les offres commerciales exceptionnelles hors territoire pour ne pas développer une offre concurrentielle et accroître le risque de friches à terme, compte tenu de l'évolution des modes de consommation.

« Améliorer l'organisation des déplacements internes au territoire et renforcer son ouverture vers les grands pôles à proximité, tels que Valence, Aubenas, Montélimar, Le Puy en Velay ou Saint Etienne »

Déplacements : renforcer les liaisons TC en inter-territoires

➔ Développer une liaison TC entre la CAPCA et la CCVD entre les communes de La Voulte/Le Pouzin, Livron, Loriol.

➔ Anticiper la réouverture aux voyageurs de la gare du Pouzin



ENJEUX : *Une offre de transport en commun à structurer pour organiser les déplacements.*

OBJECTIF 27 : Développer une offre de transport en commun en lien avec les territoires voisins pour accéder aux équipements hors territoire (*gare, etc.*) et répondre aux déplacements domicile/travail.

S'appuyer sur la notoriété de l'Ardèche » :

- ✓ Proposer une offre complémentaire et travailler en coopération avec les territoires voisins dans les infrastructures existantes : Via Rhôna, Trains de l'Ardèche et du Velay, Ardèche méridionale, etc.



ENJEUX : *Identification de la destination Centre Ardèche en lien avec les offres voisines.*

OBJECTIF 28 : *S'appuyer sur la notoriété de l'Ardèche et travailler en inter-territoires pour proposer une offre touristique en continuité.*

Développer et structurer un inter-SCoT :

- ✓ Développer une coopération entre SCoT(s) dans le but de définir des objectifs communs dans les dynamiques territoriales régionales (*techniques puis politiques*).

ENJEUX : *Organiser une échelle de réflexion supra territoriale pour éviter l'enfermement.*

OBJECTIF 29 : *Développer un inter-SCoT inter-départemental pour s'inscrire dans des dynamiques communes complémentaires.*

INTER-SCoT :

*Entraide,
mutualisation... et
cohérence.
Une nouvelle
échelle de réflexion.*

4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

Un enjeu de développement des projets structurants sur les secteurs de la montagne et des pentes

- ✓ Prévoir des projets ambitieux sur les secteurs en déprise, s'inscrire dans un projet de solidarité territoriale, permettre l'accueil d'activités...



ENJEUX : *Equilibre entre les bassins de vie et solidarité à trouver pour affirmer la cohésion territoriale.*

OBJECTIF 30 : Permettre le développement de projets structurants sur les secteurs de la montagne et des pentes.

4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

S'appuyer sur la vallée du Rhône, une ouverture sur l'Europe :

➔ Un espace stratégique de développement

ENJEUX : *Conforter et se servir du dynamisme de la vallée du Rhône pour irriguer l'arrière-pays et s'ouvrir aux autres.*

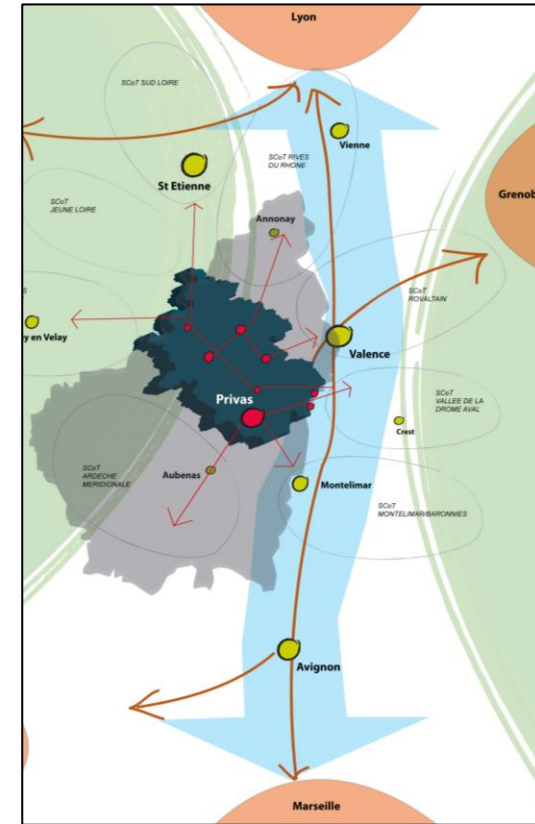
OBJECTIF 31 : Affirmer la place stratégique de la vallée du Rhône comme une ouverture du territoire sur l'Europe pour irriguer le cœur des bassins de vie.

➔ Requalifier et développer la zone économique du Pouzin Rhône Vallée

✓ **Constat d'un manque de foncier stratégique sur la Vallée du Rhône mais le PPRI pour Rhône Vallée prévoit uniquement le développement de photovoltaïque au sol, autre foncier à développer ?**

ENJEUX : *Attractivité du territoire pour les entreprises pourvoyeuses d'emplois, répartition du tissu économique dans le territoire.*

OBJECTIF 32 : Développer une zone d'intérêt supra SCoT qui rayonne sur le territoire.



« Conforter le développement économique sur l'ensemble du territoire, notamment sur la frange rhodanienne, facteur de nouvelles activités, d'innovation et en capacité de créer ou de maintenir de l'emploi non délocalisable »

➔ **Travailler l'intermodalité : port fluvial / gare / autoroute**

- ❑ **Développer le port fluvial** du Pouzin comme connexion fleuve / rail / autoroute : prévoir les aménagements nécessaires à la requalification et au développement de la zone.



ENJEUX : Organiser les déplacements tout mode.

OBJECTIF 33 : Promouvoir un pôle économique intermodal permettant de limiter le transport routier et de répondre aux enjeux d'avenir.

4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

Renforcer l'attractivité de Privas – ville préfecture :

- ✓ Conforter la ville préfecture en termes d'accueil de population et de développement.
- ✓ Développer une offre économique plus variée en matière d'emplois.
- ✓ Soutenir les équipements structurants (hôpital, etc.) Lien action « Cœur de ville »...
- ✓ Améliorer l'accès routier dans la traversée de la ville (RD104).
- ✓ Identifier les raccordements voies vertes.
- ✓ Place de ville porte du PNR.



ENJEUX : *Rééquilibrage territorial pour limiter l'affaiblissement de la ville préfecture au profit des communes périphériques.*

OBJECTIF 34 : *Affirmer le rôle de la ville préfecture au-delà du territoire SCoT, comme un pôle structurant pour le département et pour la région permettant de tirer vers le haut le territoire dans son ensemble.*

Développer l'équipement numérique : communiquer/échanger...

- ✓ Développer l'offre numérique sur tout le territoire pour permettre son **attractivité économique** (entreprises, télétravail, tourisme) et **sociale** (accès aux services).

« Favoriser le développement et l'aménagement du numérique afin que le Centre Ardèche bénéficie pleinement des retombées de la révolution numérique »



ENJEUX : *Une structuration et un développement de l'offre numérique équilibrés sur l'ensemble du territoire*

OBJECTIF 35 : Affirmer le développement de l'offre numérique comme équipement structurant du Centre Ardèche pour son développement, son attractivité et son ouverture.

4 ambitions pour le territoire et 35 objectifs....

1 -

Etre Acteur du
Territoire

2 -

Un Territoire
Vivant

3 -

Un Territoire
Attractif

4 -

Un Territoire
Ouvert



La parole est à vous

